

LE THOLY Infos



LE THOLY infos n°107 -
JANVIER 2023

Année 27

magazine trimestriel
Photos - Rédaction

Commission communication
 Services administratifs de la mairie
conception graphique et
imprimerie

Services administratifs de la mairie

Horaires ouverture de la Mairie

Lundi, mardi, mercredi et vendredi

08 h 00 à 12 h 00
 13 h 30 à 17 h 30

Jeudi ET Samedi
 08 h 00 à 12 h 00

URGENCE
EAU / ASSAINISSEMENT
06.32.58.77.71

mairieletholy@wanadoo.fr

BONNE ANNÉE

Les calendriers de 2023 sont arrivés. Agenda, almanach ou calendrier: même combat! Celui de ne pas se perdre dans l'année. Celui de cheminer dans sa vie avec une division temporelle qui nous convient. Parmi les sujets qui reviennent chaque année pour illustration, on trouve bien sûr le côté animalier, la nature avec les paysages, les fleurs et des photos de personnages.

Tous les agendas et calendriers sont en vente partout surtout dans les librairies ou donnés par vos fournisseurs. Nombre d'associations ainsi que nos écoliers vous sollicitent aussi avec le leur et avec la bonne humeur.

Rappelons aussi que le calendrier républicain avait des mois évocateurs comme ventôse, pluviôse et vendémiaire. Et que, pour faire des économies, on peut se servir de son calendrier tous les 28 ans.

Mais quel plaisir d'ouvrir la première page de la nouvelle année. Avec de bonnes résolutions, de bons sentiments et des projets à l'envi. Et ils sont nombreux pour la commune. A la simple division du temps qui passe du calendrier, l'agenda ajoute l'organisation du temps qui roule : les rendez-vous, les événements, les réunions, les notes pour se souvenir. Ce sera mon carnet de bord pour toute une année. Partagez et profitez de ce temps qui passe. Je vous souhaite de tout cœur, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, une très bonne année 2023. Et que la santé vous accompagne.

Votre maire, Anicet JACQUEMIN



Les descendants de Gabriel Loire sont venus admirer les vitraux que leur grand-père a confectionnés pour notre église.

BLOC-NOTES DU TRIMESTRE

JANVIER :

Samedi 28 : Choucroute Don du sang

FÉVRIER :

Mercredi 1 et 15 : Ludothèque

Dimanche 12 : Loto du Football club

Samedi 18 : Repas dansant RS Rallye

Vendredi 24 : Don du sang

MARS :

Mercredi 1, 15 et 29 : Ludothèque

MARS (suite) :

Dimanche 5 : Belote Comité des Fêtes

Samedi 11 : Représentation Théâtre

Vendredi 17 et dimanche 18 : Représentations Théâtre

Vendredi 24 et samedi 25 : Représentations Théâtre

AVRIL :

Mercredi 12 et 26 : Ludothèque

Dimanche 23 : Marche populaire

Vendredi 28 au dimanche 30 : Jumelage

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2022

Suite à la démission du Conseil Municipal de Charlotte GENEVAUX, c'est David CROQUET qui la remplace et prend la place de conseiller municipal.

Il est rappelé aux conseillers que suivant le décret N° 2022-1091 du 29 juillet 2022, un conseiller ou un adjoint doit être désigné comme correspondant incendie et secours. Daniel MARIN est donc désigné comme correspondant.

Après la présentation du projet d'enfouissement des réseaux sur la tranche 3 du Centre bourg (coût de l'opération d'un montant de 33 005.70 €HT), à l'unanimité, le projet tel qu'il est présenté est validé et sera mené

par le SDEV et subventionné par le Conseil Départemental.

Un projet d'extension des réseaux électriques et téléphoniques pour alimenter une parcelle constructible (M et Mme JEANSON), est présenté. A l'unanimité, le projet d'extension est accordé par les conseillers et la prise en charge de la commune (10 216 € pour le réseau électrique et 1 911 € pour le réseau téléphonique).

M. le maire rappelle aux élus qu'il a été voté au budget forêt un transfert de la somme de 410 000 € sur le budget communal. A la demande du trésorier, seule la somme de 300 000 € peut être transférée

sur le budget communal. A l'unanimité, le vote est approuvé.

Le Conseil Municipal vote à 17 pour et abstention, que l'éclairage public sera éteint sur l'ensemble du territoire communal de 21h30 à 6h00 tous les jours de l'année sauf : rue des Walhérois : extinction de 22h30 à 6h00, rue de 14 novembre et rue Eugène Gérard : extinction de 22h30 à 4h30, à l'exception de l'éclairage d'un candélabre sur deux de 21h30 à 22h30, Rue Charles de Gaulle, chemin du Pin, route du Petit Paradis, route Pierre Fourier et chemin des Cerisiers : extinction de 22h30 à 6h00.

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2022

Il est délibéré, à l'unanimité l'acquisition de 4 écrans numériques et 1 portable pour l'école élémentaire. Le montant total des dépenses est de 13 500 € HT avec une subvention du Département à hauteur de 70 %.

Chaque année, un programme de travaux de gravillonnage et d'enrobés est proposé. Ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide financière du Conseil départemental au titre de la voirie communale (20 % du montant HT des dépenses), plafonné à 130 000 € HT, soit 26 000 €. Les voiries prioritaires pour 2023 sont la rue Eugène Gérard, Route du Chaud Costet et la Route de Cailou pour un total HT de 189 930 €TTC. A l'unanimité, le plan de financement est approuvé (Subvention de 26 000 € et 163 930 € autofinancé).

Le 10 décembre, la commission appel d'offre a choisi l'entreprise BROGLIO pour un montant de 149 073 €HT. Le conseil municipal vote à l'unanimité.

M. le maire souhaite déposer une demande d'aide financière (DETR) pour le projet de l'Ecole primaire du Centre. Le plan de financement exposé est voté à l'unanimité pour un montant de 640 375 €HT.

Le projet de renforcement des réseaux issus du poste Tourbières s'élève à 75 864.85 €HT. Il est susceptible de bénéficier de l'aide de FACE au taux de 80 %. A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord sous réserve de l'octroi des subventions.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention entre le PETR du pays de la Déodatie et la commune pour la collecte et la valorisation des certificats d'économies d'énergies.

Le conseil municipal autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 simplifiée au 01/01/2023 en lieu et place de la nomenclature comptable M14.

Le vote des tarifs communaux sont votés à la majorité pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Il convient de voter des crédits supplémentaires pour pouvoir verser les salaires à nos agents pour décembre 2022.

Le trésorier principal nous informe que pour donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de notre collectivité, il convient de voter une délibération modificative.

Le trésorier demande à minima une provision de 15 % des pièces présentes sur l'état des restes depuis plus de 2 ans soit une provision de 221 € pour 2022.

Il convient de voter des crédits supplémentaires pour les travaux du centre bourg tranche 2 comme suit : soit 120 000 €. Après délibération, il est voté 17 pour et 2 abstentions le montant des crédits

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2022 (suite)

Trois délibérations modificatives pour le Budget Eau et Assainissement sont votées à l'unanimité. De plus, des admissions en non valeur d'un montant de 3 491.43 € ont été approuvées à l'unanimité sur le budget de l'eau et assainissement.

Il est approuvé à l'unanimité, le programme de travaux d'exploitation jeunes peuplement pour 1950 € et le programme de travaux de transformation par planta-

tion pour un montant de 4 400.45 €.

Un poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour 1 durée dans le cadre du dispositif PEC est créé et voté par l'assemblée, à l'unanimité.

Le conseil municipal valide à l'unanimité des demandes de retrait et d'adhésion du SDANC.

Un accord de principe sur un échange de terrain entre la Commune et Mme GUIDAT et M GRIVEL a été voté 8 pour, 2 contre et 6 abstentions. 3 membres n'ont pas participé au vote (Jacques G, Nathalie G, Stéphane G).

La prise en charge des frais lié au jumelage a été validé à l'unanimité pour un montant de 1 472.78 €.

PROCHAINS Conseils Municipaux

Vendredi 27 janvier 2023, Vendredi 24 février 2023, Vendredi 31 mars 2023

DÉCHÈTERIE VERTE

Pour rappel, la déchèterie verte mise à disposition des cafrancs, ne reçoit que les végétaux (branches, arbustes, pelouses,...). Ceux-ci toujours poussés au maximum au fond du site. En revanche, il est strictement interdit d'y déposer tout type de gravats.

DÉCHÈTERIE CCGHV

Depuis la scission de la nouvelle Communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV), les habitants de la commune de Le Tholy ont accès uniquement à la déchèterie de Gérardmer (La Heunotte).

114 Faubourg de Bruyères à Gérardmer
03.29.41.75.54

MAELIS - 1 APPLI POUR COMMUNIQUER

La commission communication a décidé de lancer un projet de transmission rapide d'informations. Elle va se faire par l'intermédiaire de l'appli Maelis. Une information partira de la Mairie et une notification arrivera directement sur votre

Une appli pour être informé rapidement sur les évènements qui se passent sur la commune : culture, travaux, coupures eau électricité ...téléchargez la !!

CHIFFRES INSEE

Les résultats du recensement, qui s'est déroulé en février dernier, ont été diffusés. Nous recevrons en juin 2023, le détail de cette étude :

La population totale de Le Tholy a été évaluée en février 2022 à 15 74 habitants pour 1598 lors du précédent recensement de 2017.



RECENSEMENT

Tu as 16 ans cette année ? Dans les **3 mois qui suivent ton 16ème anniversaire, tu dois te rendre à la mairie de ton domicile pour te faire recenser.**

Retrouvez l'actualité de la Journée Défense et Citoyenneté sur le site internet : www.defense.gouv.fr/japd/parcours-citoyennete/recensement.

ATTENTION AUX OREILLES !

NE SOYEZ PAS SURPRIS ! en ce début d'année 2023, des essais de remise en fonction de la sirène seront effectués. Une réunion publique aura lieu pour commencer l'organisation d'une défense contre les risques collectifs.

Contact : Daniel Marin (conseiller municipal, correspondant local aux risques majeurs).



DU SPORT, OUI MAIS DOUX !

En partenariat avec la municipalité et l'association «Siel bleu », des séances animées par des moniteurs spécialisés sont proposées aux séniors qui veulent se maintenir en forme ! Tout ceci avec des exercices en adéquation avec leurs besoins et capacités. Un travail sur la concentration, la souplesse articulaire et musculaire... ça se passe les vendredis à la salle polyvalente et dans la bonne humeur...



MON BEAU SAPIN

Suite à la visite de l'exposition une commune, un sapin, une forêt qui a eu lieu le 10 mai dernier à la rotonde, l'association familiale s'est lancée dans le projet du sapin ... cette idée est née dans l'optique de lutter contre l'isolement des personnes âgées. C'est un projet qui peut être intergénérationnel et reconduit l'an prochain pourquoi pas, à plus grande échelle sur le village !!



L'association familiale et ses mains créatrices ont façonné un sapin fait de carrés de laine. (Exposé à l'entrée de la Mairie).

BRIOCHE DE L'AMITIÉ

Le 8 octobre dernier des bénévoles toujours fidèles au rendez-vous sont venus vous rendre visite afin de vous proposer une brioche contre un don à l'ADAPEI. 1600 euros ont été remis à l'association pour développer des projets en faveur de personnes handicapées et leurs familles. Un grand merci aux nouveaux bénévoles, aux anciens qui ont laissé leur place après de nombreuses années de dévouement pour cette cause et aux fidèles qui continuent dans la bonne humeur !



MARCHÉ DE NOËL

Pas loin de 20 artistes et artisans ont participé à l'édition 2022 du marché de Noël à Bouvacôte. Les artistes et leur hôte ont accueilli de nombreux visiteurs le 4 décembre dernier.

